

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 07 janvier 2025
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	26 décembre 2024	30 décembre 2024

N° délibération	Objet
2025-015	Souscription à un contrat de prévoyance pour les agents de droit privé de la Régie Eau et Assainissement

Le 07 janvier 2025 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alèxis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Eric PRIGENT à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Jean LE GAC à André PAUL

Secrétaire de séance : Jean-Yves CRENN

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000,

Vu la délibération n° 2024-095 du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2024 portant adhésion collective obligatoire au régime de prévoyance pour les agents de droit privé de la Régie Eau et Assainissement,

Considérant que plusieurs organismes ont été consultés et ont effectués des propositions,

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID : 029-200067197-20250107-2025015-DE

Considérant qu'il a été porté à la connaissance des membres du conseil communautaire lesdites propositions et qu'ils en ont débattus,

Il est proposé de retenir le contrat de prévoyance proposé par Mutex, au taux de 2.21%.

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de souscription à un contrat de prévoyance avec **Mutex**
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris la Déclaration Unilatérale de l'Employeur et les éventuels avenants à venir.
- PREND l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 09 janvier 2025